Archives parlementaires

Adresse de Julien fils, juge de paix de La Sentinelle (ci-devant Saint-Jean-du-Bruel, Aveyron), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de Julien fils, juge de paix de La Sentinelle (ci-devant Saint-Jean-du-Bruel, Aveyron), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18441_t1_0417_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

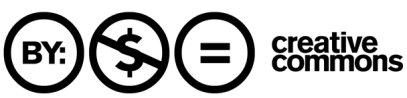

Pour nous, ralliés à la voix de nos representans, nous marcherons dans la ligne des principes que vient de nous tracer la Représentation nationale : amants passionés de la liberté, rien ne nous coutera pour en consolider l'empire : que le règne de la justice succède à celui de la terreur! que le crime soit puni, que la vertu soit honorée! que la honte et l'opprobre pleuvent continuellement sur la tête des hommes immoraux, mais que les bons citoyens respirent et puissent vivre en paix, que la france présente désormais à l'univers surpris le spectacle touchant d'un peuple de frères heureux et triomphant, et que les nations séduites par les charmes d'une aussi belle existence, se disputent à l'envie l'honneur et la gloire de les imiter. Respect aux loix, dévouement entier à la Convention nationale seul centre du gouvernement, tels seront à jamais nos principes et nos voeux.

Suivent 49 signatures et 4 marques pour ceux qui ne savent pas signer.

15

Les membres de la société populaire d'Haubourdin, district de Lille, département du Nord, annoncent qu'ils savourent les douceurs que promettent au peuple français les principes de justice contenus dans l'Adresse sublime qu'ils ne cessent de lire dans l'enthousiasme de leur joie.

Mention honorable, insertion au bulletin (33).

[*Les membres de la société populaire d'Haubourdin aux président et membres de la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (34)

Citoyens Représentans,

Vôtre adresse aux Français est la garantie du bonheur suprême dont tous les vrais républicains commencent déja à savourer les douceurs, déja les intrigans se désolent de voir l'ordre et la justice dissiper leurs projets liberticides et sanguinaires, qu'ils avoient eü soin d'identifier avec l'apparence du patriotisme pour leur faciliter des prosélytes, la terreur fidèle compagne de la tyrannie, nous conduisoit à grands pas au plus vil esclavage, à la compression des idées et conséquemment à l'immoralité, mais grace à la représentation nationale, toujours entourée de vrais républicains, les déesses de la liberté et de l'égalité sur leurs chars de triomphe plânent aujourd'hui paisiblement dans l'athmosphère de la république et rendent à l'opinion sa trop juste splendeur.

Tels sont, citoyens représentans, les sentimens que vous avez proclamés auxquels tous les français applaudissent et particulièrement notre commune qui vous jure fidélité et reconnoissance.

Salut et fraternité.

BRISOT, *président et 31 autres signatures.*

16

Le juge de paix de La Sentinelle, ci-devant Saint-Jean-du-Bruel, département de l'Aveyron, applaudit aux mesures vigoureuses que la Convention a prises depuis le 10 thermidor, et l'invite à continuer de faire le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

[*Le juge de paix de La Sentinelle à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (36)

Représentans d'un peuple libre,

La lecture de votre adresse au peuple français a penetré mon coeur de la plus vive joie et me fait concevoir les espérances les plus flateuses de votre fermeté et de votre justice, seul point de ralliement, centre commun de notre liberté, votre attention s'étendra sur tous les points de la République. Le 21 janvier et 31 mai 1793, le 9 et 10 thermidor de l'an 2 de la république, je n'ai vu que la représentation nationale, j'ai adhéré à toutes ces glorieuses journées qui ont affermi les fondements de notre liberté, et jusqu'au dernier moment de ma vie, je ne cesserai de crier, Vive la Convention! Vive la République démocratique, une et indivisible! vive le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix!

Le juge de paix de La Sentinelle, ci-devant Saint-Jean-du-Bruel, district de Millau, département de l'Aveiron.

JULIEN fils.

17

La société populaire de Larche [Corrèze] **invite la Convention nationale à déjouer et anéantir les continuateurs des tyrans, et l'invite à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[*La société populaire de Larche à la Convention nationale, s. d.*] (38)

(33) *P.-V.*, XLIX, 304.
(34) C 326, pl. 1423, p. 13.
(35) *P.-V.*, XLIX, 304.
(36) C 324, pl. 1401, p. 5.
(37) *P.-V.*, XLIX, 304.
(38) C 326, pl. 1423, p. 14.

Persée creative commons